

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL D'OCCITANIE
art. L.411-2 du code de l'Env

Référence du projet : n°2025-01018-011-001

Dénomination du projet : Récolte graines d'orchidées à des fins de conservation (31)

Bénéficiaire (s) : Groupement Midi-Pyrénées des amateurs d'Orchidées GMPAO

Lieu des opérations : Haute-Garonne

Espèces protégées concernées : Orchis lacté *Neotinea lactea*, Orchis papillon *Anacamptis papilionacea*, Sérapias en coeur *Serapias cordigera*

MOTIVATION ou CONDITIONS

Contexte

Les trois espèces concernées sont **protégées en Midi-Pyrénées** et leur risque de disparition a été évalué, selon la méthodologie de l'UICN, comme suit :

Taxon	Liste rouge France métropolitaine (2018)	Liste rouge Midi-Pyrénées (2013)
<i>Neotinea lactea</i>	NT (Quasi-menacée)	VU (Vulnérable)
<i>Anacamptis papilionacea</i>	LC (Préoccupation mineure)	VU
<i>Serapias cordigera</i>	NT	EN (En danger)

Ces espèces d'orchidées sont également visées par la Convention de Washington (CITES).

L'Orchis lacté fait l'objet d'un plan régional de conservation animé par le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP).

Les trois espèces sont notamment présentes dans la grande aire urbaine de Toulouse où elles font l'objet de pressions importantes. A ce titre, elles sont prises en compte dans le programme Urbaflore, animé par le CNBPMP et financé par l'État (DREAL Occitanie, la Région Occitanie et l'Union européenne), qui vise à accompagner les démarches de planification pour préserver dans le tissu urbain des continuités écologiques de qualité incluant la biodiversité remarquable et garantissant le maintien de corridors fonctionnels (<https://cbnmpmp.fr/p/urbaflore.html>).

La demande de dérogation est déposée à titre personnel par M. Yann Martinet mais qui se prévaut d'un soutien du Groupement Midi-Pyrénées des amateurs d'Orchidées (GMPAO) en la personne de M. Gérard Joseph. Elle indique impliquer également le Jardin botanique Henri Gaussen de l'Université Paul Sabatier.

Le Groupement Midi-Pyrénées des amateurs d'Orchidées est une association qui a « pour vocation de fédérer les amateurs d'orchidées. Il organise régulièrement des événements locaux, tels que des expositions, des ateliers pratiques ou des conférences. Le groupement s'engage également dans la conservation des espèces locales, notamment les orchidées sauvages de Midi-Pyrénées, tout en créant un réseau d'entraide où amateurs, qu'ils soient débutants ou expérimentés, peuvent s'entraider et progresser ensemble dans leur passion commune. » (<https://www.gmpao.org/>).

Le Jardin botanique Henri Gaussen est un jardin botanique universitaire (Université de Toulouse) associé au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse et agréé par l'association Jardin botanique de France et des pays francophones. Le Jardin botanique Henri Gaussen « rassemble des collections documentées de végétaux vivants à des fins de recherche scientifique, de conservation, d'exposition et d'enseignement " ouvertes au public. Il a aussi pour mission « la conservation du patrimoine et de la biodiversité », « dispose d'un *Index Seminum*, recensant les semences présentes au jardin » et intègre un « réseau d'échange de ressources génétiques à des fins non commerciales pour les jardins botaniques dans le respect de la Convention sur la diversité biologique. ». Il indique être « en relation avec le

Conservatoire Botanique Midi-Pyrénées pour la gestion et la conservation *ex situ* d'un certain nombre d'espèces menacées dans les Pyrénées. » (<https://jardin-botanique.univ-tlse3.fr/missions>)

La demande de dérogation concerne le prélèvement en Haute-Garonne de capsules contenant les graines d'orchidées des trois espèces concernées pour un projet de mise en culture *in vitro*. Elle est motivée par un projet de conservation *ex situ* et de présentation au public de ces espèces au Jardin Botanique Henri Gaussen (« Celui-ci pourra ainsi sauvegarder, pérenniser l'espèce et sensibiliser les visiteurs aux questions de fragilité d'espèces végétales en danger. »).

La demande met en avant une bibliographie sur la multiplication des orchidées et l'apport de la culture *in vitro*.

Le protocole de récolte consiste en la collecte de cinq capsules, *a priori* par espèce, dans des populations comportant plus d'une centaine d'individus.

L'objectif de production d'individus par culture *in vitro* n'est pas quantifié.

Le demandeur prévoit un compte rendu publié en ligne sur le site internet du GMPAO « expliquant les étapes, illustrées par des photos, la finalité, et la possibilité de voir les plants cultivés au Jardin Botanique Henri Gaussen de Toulouse ».

Analyse du projet d'opération et du protocole

Sur la forme :

- la demande est incomplète car elle ne vise pas le transport, l'utilisation et la cession (fourniture d'individus au Jardin botanique Henri Gaussen) ;
- il est indiqué que la demande est faite au nom du GMPAO mais en réalité elle est formulée à titre personnel avec le soutien personnel d'un membre de l'association et non au titre officiel de l'association ;
- la culture *in vitro* est prévue au domicile du demandeur, ses compétences sont décrites mais pas l'équipement disponible ;
- le soutien du Jardin botanique Henri Gaussen n'est pas formalisé, ni l'appui de cette unité universitaire.

Sur le fond :

- le protocole de récolte proposé ne nuira pas au maintien des populations ; les périodes de récolte et de mise en culture ne sont pas précisées ;
- la demande est simplement contextualisée par rapport aux menaces et au risque de disparition mais sans lien avec les actions déjà en cours animées par le CBN ;
- la culture *in vitro* est effectivement une technique reconnue pour la multiplication des orchidées aux fins de conservation, compte tenu des particularités de la biologie de ces espèces (intervention de champignons symbiotiques propres à chaque espèce). Le CBNPMP a d'ailleurs mis en place un partenariat avec le Conservatoire botanique Pierre Fabre, qui dispose d'installations et compétences professionnelles pour la culture *in vitro*, à ces mêmes fins pour les mêmes taxons. Les premiers résultats, (très récents et non encore rapportés/publiés) sur *Orchis lacté* et *Serapias* en cœur montrent que la viabilité des graines peut être très faible et qu'une étude plus globale est nécessaire pour ne pas lancer des mises en culture "à l'aveugle" ;
- l'absence de description des équipements du demandeur pose question quant à la qualité professionnelle ou bricolée de son installation, facteur nous semble-t-il important pour la réussite d'une telle opération. Le demandeur fait état de réalisations sur des espèces d'orchidées exotiques mais sans présentation de ses résultats. Il ne fait pas état d'expérience en matière de culture *in vitro* d'orchidées indigènes ;
- en l'absence de quantification de l'objectif de production d'individus et du nombre d'individus escompté pour la présentation au Jardin botanique, la contribution potentielle du projet à la conservation *ex situ* des trois espèces n'est pas réellement évaluable, d'autant que la stratégie française de conservation de la flore sauvage, portée par les Conservatoires botaniques nationaux, ne s'appuie pas sur la conservation *ex situ* de quelques individus représentatifs d'une espèce en jardin botanique. Ce projet pourrait toutefois apporter des éléments scientifiques et techniques intéressants dans le cadre de la conservation de ces taxons, mais dans ce cas le projet devrait se faire en coordination avec les autres études en cours sur ces espèces en Occitanie avec un objectif plus ambitieux de publication scientifique. En l'état de la demande, seul l'objectif de présentation au public nous semble donc

légitime et recevable.

Le CSRPN émet donc un avis **défavorable** et recommande au GMPAO et au Jardin botanique Henri Gausсен de se rapprocher du CBNPMP afin que ce projet puisse être clarifié et reformulé en relation avec les actions déjà en cours.

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable [X]

Présidence du CSRPN []

Présidence du GT ERC/DEP [X]

Fait le : 20/08/2025

Nom : James Molina et Jean-Louis Hemptinne

Signature :

A blue ink signature of James Molina, consisting of a large, stylized loop followed by the name 'Molina' written in a cursive script.A blue ink signature of Jean-Louis Hemptinne, featuring a vertical line with a diagonal stroke across it and the name 'Hemptinne' written vertically in a cursive script.

Avis à remettre à la **Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie**
1 Place Emile Blouin – CS 10008 - 31952 TOULOUSE CEDEX 9